

CSE RÉSEAU ZONE DE PRODUCTION NORD EST NORMANDIE

À vos côtés, toute l'année!



JUIN JUILLET 2024

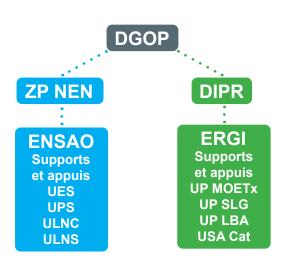
Consultation Établissement Régénération Industriel :

l'UNSA-Ferroviaire alerte!

Le CSE de consultation pour la création du nouvel établissement de régénération industriel (ERGI) s'est tenu le 19 juin. À la suite d'une expertise demandée et votée par les élus, nous avons eu un retour en séance. Nous vous faisons un point sur l'avancée du dossier.

La régénération, qui était jusque-là gérée par l'Infralog national, sera gérée par le nouvel établissement ERGI au 1^{er} ianvier 2025.

L'organigramme (présenté par l'expert) expose de manière synthétique l'organisation :







UNSA-Ferroviaire

Les documents fournis tout au long des réunions avec les élus ont présenté une organisation imprécise et emploient une terminologie parfois complexe :

■ ENSAO : établissement national de services et ■ UP MOETx : unité de production maîtrise d'appui aux opérations

UES: unité engins spéciaux ■ UPS : unité prestations spéciales

ULNC: unité logistique nationale circulation

ULNS: unité logistique nationale signalisation

d'œuvre travaux

■ **UP SLG** : unité de production support logistique

■ UP LBA : unité logistique base arrière ■ USR Cat : unité suite rapide caténaire

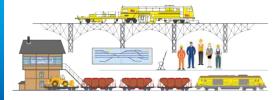




Nous vous présentons une liste non exhaustive des remarques de l'UNSA-Ferroviaire et de l'expertise rendue :

- Nous alertons sur la perte de proximité : l'éloignement des planificateurs pourrait entraîner une méconnaissance des équipes terrain. L'expérience de la suite rapide caténaire a démontré que de nombreux aspects opérationnels doivent être ajustés pour s'adapter efficacement aux contraintes des chantiers.
- Nous alertons sur un manque de précision sur le contour de certaines tâches d'agents. Exemple :
 - Fonction RH. Ce pôle est déjà fragilisé par la démission de l'ancien RRH et une réorganisation avec la création des RH de proximité. Pour autant, la direction ne met en œuvre aucune mesure de renfort pour aider ce service.
 - Pôle méthode de DIPR. Ce service a été relocalisé à Saint-Denis, mais seule une partie du personnel a été transférée. Depuis, la qualité de préparation des travaux a baissé et les agents en opérationnel récupèrent des tâches qu'ils ne faisaient pas avant.
 - Les entreprises extérieures ayant repris un certain nombre de tâches faites précédemment par les agents SNCF, ceux-ci perdent leur expertise ainsi que leur motivation.
- Nous alertons sur l'apparition de deux nouveaux risques :
 - Le risque d'une perte de proximité qui pourrait affaiblir les expertises métiers.
 - Le risque pour l'encadrement de ne plus connaître les agents. Pour autant, rien n'est mis en place pour ces moments de cohésion. Les élus ont alerté la direction sur ce point.
- Nous alertons sur l'analyse RPS : elle montre que les agents ne sont pas toujours bien au travail. Pour autant, la mission RPS de la référente n'est pas renouvelée. Et les deux RRH des deux établissements n'auront plus suffisamment de temps pour animer le réseau des référents RPS.
- Nous alertons sur la séparation des tâches de ceux qui pensent (UP MOETx) et ceux qui font (UP SLG). Demain, ceux qui font pourraient être la SNCF, mais pas que!
- Nous alertons sur le manque de visibilité pour les agents devant rejoindre le futur siège à Saint-Denis, les locaux n'étant pas encore déterminés.

Il est repris dans le dossier que « toutes les modalités de rémunération actuellement applicables aux personnels de l'Infralog national (en particulier ILNF NAT RH 00010) resteront applicables à l'ensemble du personnel des deux futurs établissements (ENSAO et ERGI) en mobilité nationale ». Seuls les agents caténaires de la TASK FORCE en IDF (dont le service n'est finalement pas supprimé) n'auront plus la prime de réserve!



UNSA-Ferroviaire

La création de ce nouvel établissement est très dimensionnante pour les agents ainsi que pour la production. Pour autant, la dénomination de certains services n'est pas toujours la même tout au long du document rendant la compréhension de l'organisation finale compliquée, même si nous reconnaissons le travail en CSP riche et la volonté de la direction de travailler avec les partenaires sociaux.

D'ailleurs, ce travail va se poursuivre dans la CSSCT n°7 dont les interlocuteurs UNSA sont :

- M. Éric GOSSELIN
- M. Pascal COCOROCCHIO

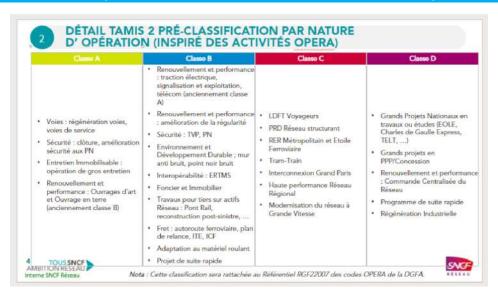
Pour toutes ces raisons, les élus UNSA-Ferroviaire ont voté CONTRE la création de ce nouvel établissement de régénération industriel.

La création du nouvel établissement EIL (Établissement industriel logistique)

À l'instar de l'ERGI, ce nouvel établissement est prévu pour être opérationnel au 1er janvier 2025. Sa création résulte de la fusion de deux établissements existant sur notre périmètre : Infralog Lorraine et Infralog Nord Pas-de-Calais.

.

À la suite de cette mise en place, les travaux vont désormais être classés en quatre catégories :

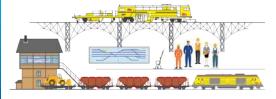


Le dossier a été étudié en pré-information, info/ consultation et quatre CSP. Pour autant à ce stade, les élus n'ont que les grandes lignes du dossier sans aucune précision. À six mois d'une mise en place... Tout va bien! Comment les agents vont-ils travailler sereinement? D'ailleurs, nous ne savons même pas précisément combien d'agents vont être transférés...

À ce jour, aucune communication précise n'a été faite aux agents. Seuls les agents ayant fait partie

des groupes de travail ont eu des informations, mais sans les conclusions. Comment un manager va-t-il pouvoir communiquer, rassurer ces agents ? D'autant qu'avec les JOP et le décalage des travaux, la rentrée s'annonce chargée!

Le choix du siège ne semble pas avoir été dicté par la production, mais plus pour des convenances personnelles. Comment animer un établissement dont le siège est à Lille et les agences encore dans l'Est ? Quelle est la cohérence d'un tel



UNSA-Ferroviaire

établissement pour les agents et pour un travail d'équipe ?

Toujours dans le domaine des distances, comment motiver un agent dont le périmètre d'intervention passe d'une région entière à une zone de production ? Quel intérêt pour ces agents, si ce n'est une réduction du temps passé loin de leur famille sans aucun bénéfice financier supplémentaire ?

Un autre sujet est dimensionnant et motivant pour les agents, celui des évolutions de carrière. Avec ce nouveau périmètre, les agents ne vont plus pouvoir évoluer au sein d'une structure locale, mais dans une structure zonale, et ce, pour toutes les classes... La SNCF fait clairement le choix de sacrifier la vie personnelle des agents.

Par ailleurs, la centralisation des métiers va rigidifier le système. Là où dans le domaine des travaux les aléas sont nombreux et inévitables, vous créez des structures éloignées du terrain où les agents perdent le sens du collectif au profit d'une ligne métier spécifique. Cette stratégie d'entreprise a été tentée, il y a plus de 20 ans, sur l'activité FRET et nous voyons aujourd'hui les résultats...

Le dossier de consultation ne reprend pas du tout l'organisation de la période de transition. Les

établissements, les managers et les agents vont avoir à s'interroger sur qui fait quoi, qui est responsable de quoi, qui arbitre les travaux... Aucune réponse n'est fournie dans le dossier de consultation.



Au vu du manque criant d'information sur ce dossier dimensionnant et de la très grande inquiétude des agents face à ce projet peu défini, les élus UNSA-Ferroviaire se sont positionnés CONTRE.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté CONTRE ce projet de création de l'Établissement industriel logistique Nord Est Normandie.

Il fait trop chaud pour travailler

La température monte de plus en plus!

Dans les locaux de travail de Lille « Pont de Flandres », l'environnement, la température excessive et le manque d'air peuvent impacter la santé physique et mentale des agents.

L'UNSA-Ferroviaire a déposé un droit d'alerte (DA).

Pourquoi ce droit d'alerte?

Deux malaises successifs ont nécessité l'intervention des secours : maux de tête, sensation d'étouffement ou de fourmillements...

Cette situation nous a alertés et il fallait agir !

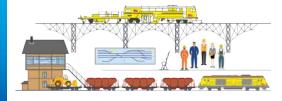
À savoir

La direction souligne des difficultés pour maintenir des températures homogènes en partie liées au système de refroidissement de l'air par l'eau (et non la climatisation), à la configuration de l'édifice et à l'exposition au soleil.

Pour l'aération, la direction a pris en considération nos remarques. Cependant, elle conteste toute insuffisance de la qualité de l'air dans les locaux, tout en signalant la mise en place de travaux visant à assurer un rééquilibrage de l'aération pour les différents espaces.

Cela montre bien qu'il existe un problème! Il était essentiel que des mesures soient prises rapidement afin de garantir un environnement de travail sain et sécurisé pour nos collègues sur site.

La température n'est pas uniforme et peut varier

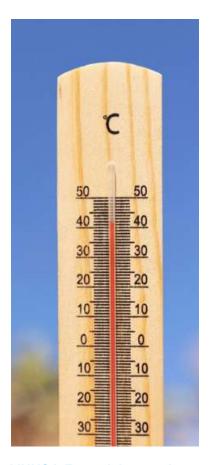


UNSA-Ferroviaire

de plusieurs degrés selon la localisation dans le bâtiment. Il est urgent de trouver la solution pour nos collègues!

Leur bien-être, voire leur santé, est peut-être impacté! Nous demandons une liste de mesures à la ZP NEN (cf. ci-dessous).

Nous avons obtenu satisfaction de la part de la direction qui accepte l'ensemble de nos demandes. Nous avons donc levé le droit d'alerte, mais nous restons vigilants quant à l'évolution de ce dossier grâce à un point hebdomadaire (ou à la demande si besoin).



Les mesures mises en place par l'entreprise :

■ En ce qui concerne les températures élevées :

- La réalisation de prises de température deux fois par jour dans différentes zones du bâtiment. Les premières mesures faites par VINCI montrent des variations de +/-5 degrés en fonction de la position dans le bâtiment;
- La gestion « priorisée » des demandes d'intervention (DI) déposées via le portail des occupants;
- En cas de fortes chaleurs, une adaptation individualisée des conditions de travail (télétravail, espace de travail plus frais, etc.);
- Nous exigeons également la transmission systématique des résultats des prises de mesures des températures dans les zones spécifiques (par exemple, les zones exposées au soleil ou à l'ombre).

■ En ce qui concerne la qualité de l'air :

- La réalisation d'une campagne de traitement des sorties d'air du bâtiment avant fin juillet ;
- Un contrôle d'équilibrage à la suite de cette opération ;
- Des mesures de la qualité de l'air qui seront prises à l'issue de ces traitements ;
- La réduction d'1/3 de la capacité des salles de réunion jusqu'à la fin des travaux de rééquilibrage ;
- L'installation de détecteurs de CO2 afin de mesurer dans le temps la qualité de l'air.

L'UNSA-Ferroviaire continuera à intervenir auprès de la direction afin que toutes ces démarches sur la qualité de l'air soient réalisées à nouveau pendant la période hivernale.

La direction s'est engagée dans le plan de sobriété, ce qui implique la mise en fonctionnement du chauffage en dessous de 19° et de la climatisation à partir de 26°.



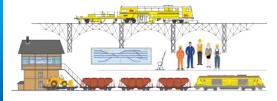
Le saviez-vous ?

Bien que le Code du travail ne fixe pas de seuil, l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) estime que lorsque la température au travail dépasse les 30° pour une activité sédentaire, la chaleur représente un risque pour les salariés. Cela devient un véritable danger quand la température grimpe au-delà de 33°.

Délizia MELONI - 07 86 33 96 69 - meloni.d@unsa-ferroviaire.org

Guillaume KREDER - 06 64 43 05 99 - kreder.g@unsa-ferroviaire.org

Sylvain DEMANGE - 06 16 04 60 54 - demange.s@unsa-ferroviaire.org



UNSA-Ferroviaire

Accident mortel

Un agent travaillant sur la suite rapide voie de l'Infralog national est décédé sur son lieu de travail dans la nuit du 25 au 26 juin. Un CSE extraordinaire s'est tenu le mercredi 10 juillet à la demande de deux élus.

La délégation UNSA-Ferroviaire, profondément choquée et attristée, s'associe à la douleur de la famille, des proches, ainsi que des collègues cheminots.

• • • • • • •

Depuis le 28 juin 2024,

visites médicales allégées ou pas !

Ce sujet soulève de nombreuses questions qui nécessitent des éclaircissements.

La révision du règlement européen STI OPE (spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système exploitation et gestion du trafic) est entrée en vigueur en septembre 2023. Selon cette nouvelle réglementation, sa mise en application effective était prévue pour le 28 juin 2024.



Les raisons de cette nouvelle règle :

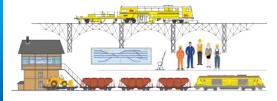
- Poursuivre l'harmonisation des règles d'exploitation au niveau européen;
- La révision de la méthodologie de communication de sécurité;
- Des exigences complémentaires concernant la culture sécurité et les facteurs humains.

Quel impact sur nos visites médicales de sécurité actuelles ?

Il n'y a aucune conséquence à ce jour. Notre organisation actuelle nous permet de conserver l'agrément délivré par l'EPSF (Établissement public de sécurité ferroviaire). Nos protocoles et nos exigences lors de nos visites médicales et psychologiques sont en conformité avec les nouvelles exigences européennes.

De ce fait, les règlements internes en la matière demeurent valides et applicables au-delà de la date butoir du 28 juin de cette année.

Donc à ce jour, et selon la direction, rien ne change.



UNSA-Ferroviaire



PARIS • 2 JUILLET 2024

AGENTS DE SNCF RÉSEAU

DES MESURES SOCIALES POUR LES JOP 2024

L'UNSA N'A PAS **BAISSÉ LES BRAS!**

La signature de l'accord collectif relatif aux dispositifs d'accompagnement des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 par l'UNSA-Ferroviaire va permettre à de nombreux agents de bénéficier de mesures pour répondre à leur engagement pendant cette période.

AFIN QUE CES MESURES
SOIENT APPLIQUÉES AU PLUS
GRAND NOMBRE D'AGENTS,
L'UNSA EST INTERVENUE
AUPRÈS DE LA DIRECTION, DES
ZONES DE PRODUCTION ET DES
ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS
POUR NÉGOCIER ET AMÉLIORER

LE DISPOSITIE INITIAL



POUR QUELS AGENTS?

- Les CPS.
- Les graisseurs.
 L'encadrement (assistant DPx, DPx, RDUO, DUO).
- Les agents de réserve qui sont habilités sur un poste éligible aux mesures.
 Des postes ajoutés en agrandissant le périmètre de certains parcours stratégiques.

INFRAPÔLE
• Le personnel d'encadrement des UTM concernés.

· Tout renfort ou appui Tout renfort ou appui destiné au respect de la qualité de service attendu.
 Des UTM ou partie d'UTM en agrandissant le périmètre de certains parcours stratégiques.

La SA Réseau a aussi décidé de mettre en place des grafifications exceptionnelles (GRATEX) pour des agents qui participeront en deuxième ligne à la production, notamment les GU.

Tract JOP Agents de **SNCF Réseau**



PARIS • 22 .II III I FT 2024

SNCF RÉSEAU **CADRES DE LA ZP NEN**

Tract NAC **Notation** cadres

L'ESSENTIEL À RETENIR

NOTATION APTITUDE COMPLÉMENTAIRE (NAC)



La NAC du groupe 340 cadre de la Zone de production Nord-Est Normandie de SNCF Réseau aura lieu en novembre prochain. Voici le calendrier des réunions et la liste de vos délégués de commission UNSA.

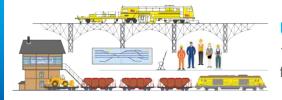


VOS DÉLÉGUÉS DE COMMISSION

- Pascal SCHMITT, EIC LORCA
- Vincent BAUDOUIN. Infrapôle NPDC
- Benoît THEVENARD,
- Cynthia DELMARRE, EIC HDF
- Régis RAWOLLE,
- Sophie DEMARES
- Pierre NOWICKI, EIC LORCA
- Guillaume CARON, EIC HDF
- Olivier SALING,
- Geoffrey BERTRAND, EIC LORCA
- Sarah ANTONIACOMI,
- Reynald THIERY, Infrapôle Lorraine



ENVOYEZ-NOUS VOS DEMANDES unsanotation.zpnen340@gmail.com



UNSA-Ferroviaire

19. rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis federation@unsa-ferroviaire.org

 $\mathfrak{G}(\mathfrak{g})$

Journal des CSE de SNCF Réseau

CSE RÉSEAU ZP NEN



VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

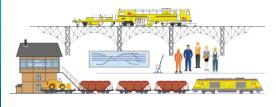
Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
KAMMERER	SYLVIE	kammerer.s@unsa-ferroviaire.org	GY	JEAN-MARC	gy.jm@unsa-ferroviaire.org
MELONI	DÉLIZIA	meloni.d@unsa-ferroviaire.org	DOS SANTOS	ANTONIO	dos-santos.a@unsa-ferroviaire.org
HALAS	GAÊL	halas.g@unsa-ferroviaire.org	DEMANGE	SYLVAIN	demange.s@unsa-ferroviaire.org
NOEL	MAURICE	noel.m@unsa-ferroviaire.org	DEGOUVE	RÉMY	remy.degouve@reseau.sncf.fr
BERTRAND	PIERRE	bertrand.p@unsa-ferroviaire.org	COLLOTTE	SÉBASTIEN	collotte.s@unsa-ferroviaire.org
DEMARES	SOPHIE	demares.s@unsa-ferroviaire.org	CAILLE	SÉBASTIEN	caille.s@unsa-ferroviaire.org
SCHMITT	PASCAL	schmitt.p@unsa-ferroviaire.org	NOWICKI	PIERRE	nowicki.p@unsa-ferroviaire.org
RAWOLLE	RÉGIS	rawolle.r@unsa-ferroviaire.org	THIERY	REYNALD	reynald.thiery@reseau.sncf.fr
THEVENARD BERGER	BENOIT	thevenard.b@unsa-ferroviaire.org	TREDEZ	CHRISTOPHE	tredez.c@unsa-ferroviaire.org
Représentant syndical de la délégation UNSA-Ferroviaire					
KREDER	Guillaume	kreder.g@unsa-ferroviaire.org			

POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS: cse.zpnen@unsa-ferroviaire.org

POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE: https://www.unsa-ferroviaire.org







UNSA-Ferroviaire